

L'utilité sociale du milieu associatif du loisir du Conseil québécois du loisir : une réalité méconnue aux incidences majeures - Rapport de synthèse

Marlène Lessard, Geneviève Shields, Marie-Claude Allard, Jean-Marie Lafortune et Sonia Vaillancourt

Février 2009

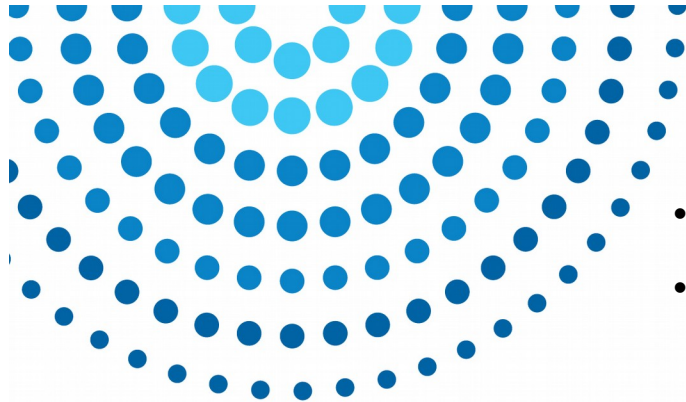
Faits saillants

- Ce rapport dirigé par Jean-Marie Lafortune et Sonia Vaillancourt fait la synthèse de 6 études de cas portant sur des organisations du secteur du loisir.
- Il révèle que ces organisations contribuent, à différents degrés, au développement social, à l'épanouissement des personnes, à l'essor de la créativité collective, à la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ainsi qu'au développement économique.

Résumé

Une série de 6 études de cas a été réalisée au cours des années 2000 dans le cadre de l'Alliance de recherche université-communauté en économie sociale (ARUC-ÉS). Les résultats de cette démarche sont synthétisés dans ce rapport publié en 2009. Il permet de mieux comprendre en quoi les associations en loisir peuvent être socialement utiles. La plupart des données qui y sont présentées ont été recueillies grâce à des entretiens individuels ou en groupe. Il en ressort que l'utilité sociale du secteur du loisir peut être organisée à travers quatre dimensions, qui elles-mêmes se déclinent en une multitude de sous-dimensions qui, pour des raisons de synthèse, peuvent seulement être évoquées plutôt qu'expliquées systématiquement :

- (1) Contribution au développement social, qui se manifeste notamment par :
 - la création de liens sociaux et l'intégration (p. 31) ;
 - la contribution à des pratiques de solidarité et de mixité (p. 32) ;
 - l'engagement citoyen (p. 32) ;
 - l'éducation à la démocratie (p. 33) ;
 - la contribution à un changement social positif grâce, entre autres, à l'action bénévole (p. 33).
- (2) Contribution à l'épanouissement des personnes et à l'essor de la créativité collective, qui se manifeste notamment par :
 - des retombées positives sur le plan physique, social et psychologique des personnes impliquées (p. 34) ;
 - le développement d'habiletés et du potentiel créatif (p. 35) ;



- la réponse aux besoins de la communauté et la création de nouveaux projets (p. 36) ;
- le développement de nouveaux partenariats et la multiplication d'innovations organisationnelles et institutionnelles (p. 36).

(3) Contribution à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, qui se manifeste notamment par :

- la mise en valeur du patrimoine naturel et des infrastructures (p. 37) ;
- la protection de l'environnement et la promotion de pratiques liées au développement durable (p. 38) ;
- la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine culturel (p. 39) ;
- la création et la solidification de l'identité et du sentiment d'appartenance (p. 39).

(4) Contribution au développement économique, via notamment :

- diverses contributions non monétaires à l'économie, particulièrement à travers le bénévolat (p. 41) ;
- la promotion de la notion d'accessibilité à tous les niveaux grâce, par exemple, à des tarifs modulables en fonction du revenu (p. 41) ;
- la création d'emplois (p. 42) ;
- la vente et l'achat de biens et services, particulièrement au niveau local (p. 42) ;
- la création de retombées indirectes pour l'ensemble de l'économie en rendant un milieu de vie plus attrayant ou en stimulant l'intérêt pour de nouvelles activités (p. 43).

Mise en perspective

Pour conclure, gardons en tête qu'il s'agit d'une étude exploratoire et que l'ensemble des répercussions évoquées plus haut ne sont que des exemples. En effet, « ce rapport n'a pas la prétention de faire un portrait exhaustif de la contribution du milieu associatif du loisir à l'utilité sociale. Il ne fait que poser les premiers jalons pour des études plus approfondies sur le sujet » (p. 29). Cela dit, on constate que le secteur associatif peut effectivement avoir de nombreuses répercussions positives.

Ce résumé a été rédigé par le TIESS en janvier 2018 dans le cadre d'un projet sur l'évaluation et la mesure d'impact social en économie sociale. Pour en apprendre davantage sur ce sujet, rendez-vous sur :

www.tiess.ca

